

LOI organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution (1)

[Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

Date	13/10/2013
Juridiction / Nature	LOI
NOR / Numéro	PRMX0910181L
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022511151

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] dernier alinéa de l'article 25 de la Constitution Président Compagnie nationale du Rhône Président du directoire Conseil supérieur de l'audiovisuel Président Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] dernier alinéa de l'article 25 de la Constitution Président Compagnie nationale du Rhône Président du directoire Conseil supérieur de l'audiovisuel Président Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] dernier alinéa de l'article 25 de la Constitution Président Compagnie nationale du Rhône Président du directoire Conseil supérieur de l'audiovisuel Président Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

TEXTES VISÉS

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,L'Assemblée nationale a adopté,Le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution ;Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

RÉFÉRENCE

LOI PRMX0910181L du 13 octobre 2013, « LOI organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution (1) ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022511151> (consulté le 20 juin 2026).